

ACTION 18 DU PNSE4

# GD4H - Green Data for Health

Pour la mobilisation et valorisation, par les acteurs de la recherche et expertise, des données environnementales au service de la santé environnement.

CNIG 30.03.2023

## ● Ordre du jour

### \_ La donnée environnementale en santé-environnement

Présentation – 15 min

\_ Périmètre couvert

\_ **Le Green Data for Health (CGDD/Ecolab) : mieux mobiliser la donnée environnementale en santé-environnement**

Echanges – 15 min

### \_ Enjeux d'interopérabilité pour la mobilisation des données en santé-environnement

Présentation – 15 min

\_ **Identifier et compléter l'existant : référentiels, standards, données structurantes**

Echanges – 15 min

### \_ Prendre en compte l'hétérogénéité des besoins et usages des divers acteurs

Présentation – 15 min

\_ **Prendre en compte et valoriser les données issues des acteurs locaux.**

\_ **Favoriser les synergies entre acteurs en consolidant une communauté d'acteurs.**

Echanges – 15 min



# 1/ La donnée environnementale en santé-environnement



Périmètre couvert

# ● Santé-environnement : de quoi parle-t-on ?

## Santé environnementale

Selon l’OMS, le terme désigne « les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement ». Elle désigne également « la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d’affecter la santé des générations actuelles et futures ».

Au sens large, le terme peut recouvrir l’étude des expositions aux risques d’un individu qui peuvent affecter sa santé physique ou mentale :

- Risques physiques (e.g. rayonnements, bruits)
- Risques chimiques (e.g. )
- Risques biologiques (e.g. risques infectieux)
- Risques psycho-sociaux

## LA SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LE PNSE4

« Le PNSE 4 propose des actions concrètes pour mieux comprendre et réduire les risques liés aux **substances chimiques, aux agents physiques (comme le bruit ou les ondes) et aux agents infectieux en lien avec les zoonoses**, c’est-à-dire les pathologies qui peuvent se transmettre de l’animal à l’homme.

Il s’inscrit pleinement dans le cadre de la démarche « **Une seule santé** » »

Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse>



# 1/ La donnée environnementale en santé-environnement

● Le Green Data for Health (CGDD/Ecolab) : mieux mobiliser la donnée environnementale en santé-environnement

## OBJECTIF DU GD4H (action 18 PNSE4)

Permettre une meilleure mobilisation et valorisation, par les acteurs de la recherche et de l'expertise, des données environnementales au service de la santé environnement.



Facilite la **repérabilité** et l'**accès** aux données environnementales y compris au niveau des territoires



Décrit les données environ. pertinentes et disponibles pour un **appariement rigoureux** avec des données de santé

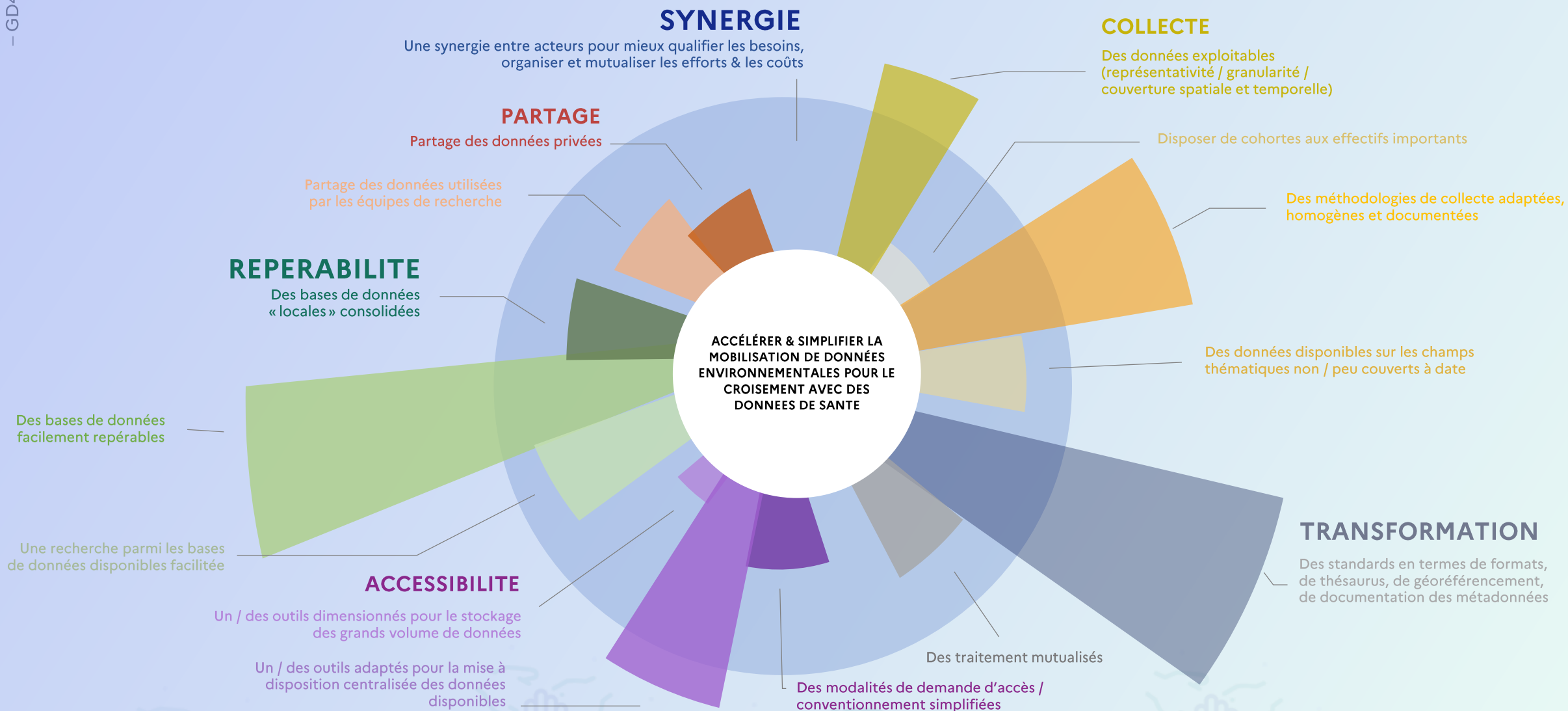


Améliore la **communication** et la **synergie** entre les acteurs de la santé environnement (notamment sur les enjeux d'interopérabilité)

### UTILISATEURS FINAUX DU GD4H

- \_ Chercheurs et experts en santé environnement
- \_ Producteurs de données environnementales

# Bilan de la phase d'investigation : besoins correspondants représentés en proportion des personnes concernées\*



\*après entretiens, ateliers et cas concrets auprès des utilisateurs cibles de la recherche et expertise

# ● L'incubation du Green Data for Health – fin mars 2023

## Gouvernance

### Animation

- Animation d'une **communauté** multi-acteurs (plénières, première newsletter).
- Conduite de **cas concrets**.
- **Appel à projets** HDH x GD4H.
- **Challenge** GD4H.

### Catalogue de ressources

Ouverture au grand public du catalogue de données en ligne.

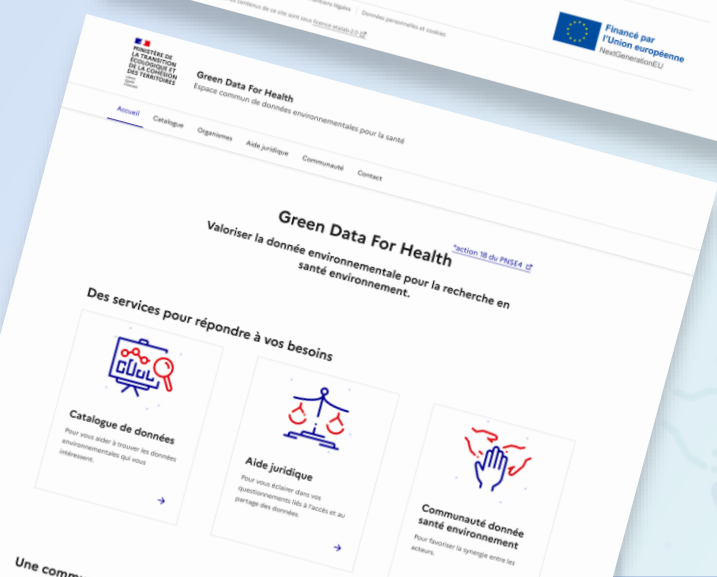
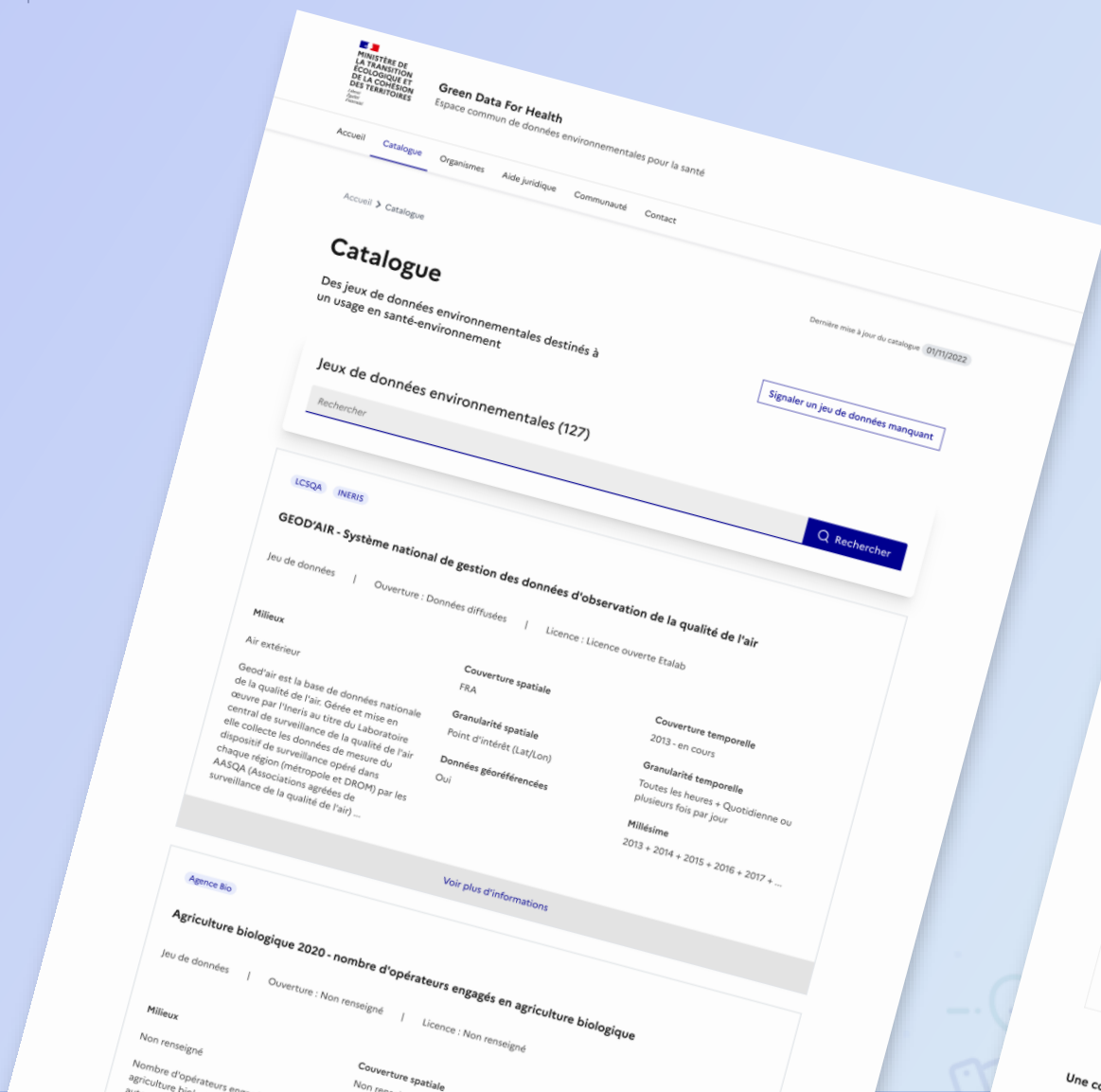
### Outils juridiques

- Ouverture au grand public de la ressource juridique en ligne.
- Conception en cours d'un outil juridique d'autodiagnostic.

- ✓ **Communauté** de **450 membres** actifs.  
1<sup>o</sup> édition de la communauté de la donnée s-e : **130 participants**.  
2<sup>o</sup> édition de la communauté de la donnée s-e : **200 participants**.
- ✓ **AAP** : **4 projets de recherche** sélectionnés pour être accompagnés.
- ✓ **Challenge** : **15 défis** cadrés pour une implémentation technique au printemps 2023.
- ✓ **Catalogue de données** : **130 ressources** référencées.
- ✓ **Plateforme en ligne** : <https://gd4h.ecologie.gouv.fr/>  
Tous onglets confondus, la plateforme en ligne a fait l'objet, en 4 mois, de : **10 000 consultations** par **2 000 visiteurs différents**.
- ✓ **Ressourcerie** : **20 fiches pédagogiques**.
- ✓ **Outil d'autodiagnostic** : **1 commun numérique** en cours de cadrage.



# Le Green Data for Health : Une plateforme en ligne accessible au grand public



**DÉMO** : navigation sur la  
plateforme en ligne  
<https://gd4h.ecologie.gouv.fr/>

# Catalogue

## Modélisation des données descriptives du catalogue GD4H

La modélisation des données consiste à définir les champs qui décrivent une ressource - JDD, BDD, portail - avec des métadonnées descriptives qui :  
\_ doivent être utiles et pertinentes (**qualification**) afin d'être facilement identifiées (recherche et filtre) et utilisées (**accessibilité**)  
\_ doivent suivre des référentiels pour s'assurer de l'uniformité et la conformité des valeurs et de leur croisement entre elles et avec d'autres portails (**interopérabilité**)

127 jeux/bases/portails de données environnementales, 54 producteurs/référents publics de données environnementales

### MÉTADONNÉES GÉNÉRALES

Titre de la ressource	Sigle de la ressource	Organisme(s) producteur(s)	Type de ressource	Description de la ressource
-----------------------	-----------------------	----------------------------	-------------------	-----------------------------

### MÉTADONNÉES JURIDIQUES ET TECHNIQUES

Url d'accès à la ressource	Url de téléchargement de la ressource	Point de contact	La ressource est-elle accessible ?	Tarifcation	Nom de la licence	Format de la ressource
----------------------------	---------------------------------------	------------------	------------------------------------	-------------	-------------------	------------------------

### MÉTADONNÉES TEMPORELLES ET GÉOGRAPHIQUES

Couverture temporelle	Millesime	Granularité temporelle	Fréquence de publication	La collecte est-elle terminée ?	La ressource est elle géoréférencée ?	Couverture spatiale	Granularité spatiale
-----------------------	-----------	------------------------	--------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---------------------	----------------------

### MÉTADONNÉES SANTÉ ENVIRONNEMENT

Milieu	Voie d'exposition	Recherche, utilisation ou impact en SE	Type d'agents présents dans l'environnement	Nom de l'agent présent dans l'environnement	Jeux de données associés	Réutilisation associée
--------	-------------------	--	---	---	--------------------------	------------------------

# Aide juridique

## Objectifs et vue globale

### OBJECTIFS

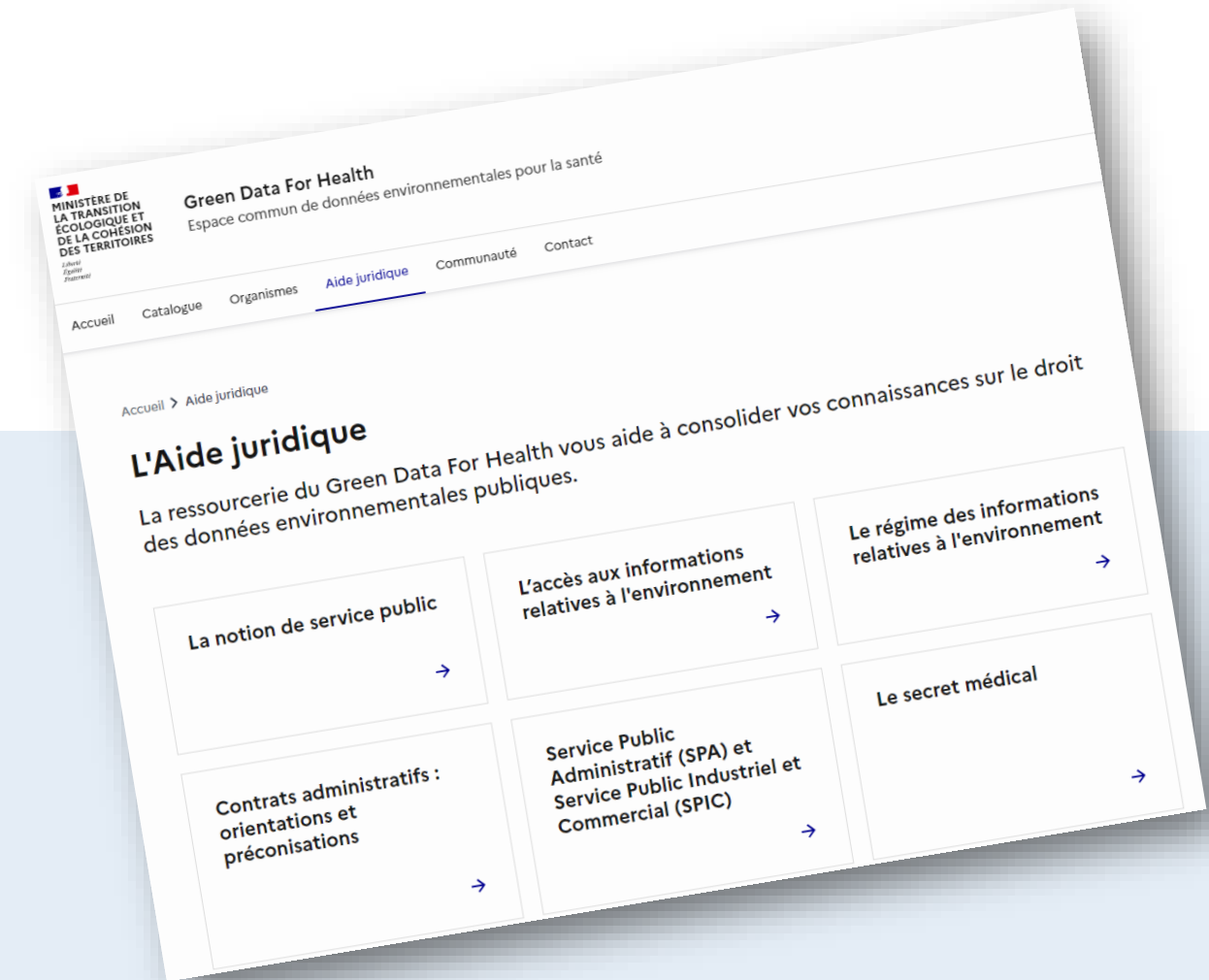
- \_ Améliorer l'accessibilité des BDDs environnementales par les chercheurs et leur partage par les producteurs
- \_ Permettre une montée en connaissance de la communauté sur les aspects juridiques liés à la donnée env.
- \_ Construire un commun réutilisable pour d'autres projets du MTE et d'autres organismes publics et ministère

### RESSOURCERIE

- \_ **20 fiches juridiques** accessibles en ligne sur la plateforme

### OUTIL JURIDIQUE AUTO-DIAGNOSTIC

- \_ Outil à destination des producteurs et gestionnaires de bases de données : cadrage du besoin, maquettage, et détermination du contenu juridique.
- \_ A venir : cadrage comme un commun numérique et implémentation technique.



# Aide juridique

## Focus : ressourceurie de fiches juridiques

### OBJECTIFS

Les fiches pédagogiques doivent permettre à un utilisateur sans connaissance juridique de :

- \_ Mieux comprendre la nature juridique des données qu'il utilise
- \_ Cerner le régime applicable à ces données
- \_ Accéder rapidement à des informations juridiques (normes pertinentes, jurisprudences ou décisions d'autorités compétentes utiles...)

### OFFRE

RESSOURCERIE <https://gd4h.ecologie.gouv.fr/juridique>

\_ **20 fiches pédagogiques** vulgarisant les grands principes du droit des données en ligne notamment sur :

- La **qualification juridique des données** (document administratif, information relative à l'environnement...)
- Le **régime applicable à ces données** (régime d'open data, réutilisation des données publiques... )
- Des **notions juridiques transverses** (le secret statistique, les données à caractère personnel... )

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Green Data For Health  
Espace commun de données environnementales pour la santé

Accueil Catalogue Organismes Aide juridique Communauté Contact

Accueil > Aide juridique

### L'Aide juridique

La ressourceurie du Green Data For Health vous aide à consolider vos connaissances sur le droit des données environnementales publiques.

La notion de service public →	Contrats administratifs : orientations et préconisations →	L'accès aux informations relatives à l'environnement →
Service Public Administratif (SPA) et Service Public Industriel et Commercial (SPIC) →	L'accès par dérogation aux documents protégés →	Le secret médical →
Le régime de réutilisation des documents administratifs →	Le lien entre les données et la mission de service public →	Le régime des informations relatives à l'environnement →
Le secret statistique →	Les personnes juridiques : personnes morales et personnes physiques →	La notion de document administratif →
Les données à caractère personnel →	La protection des producteurs des bases de données par la propriété intellectuelle →	La situation des chercheurs en droit des données →
Le partage d'informations entre administrations →	Le régime d'accès aux documents administratifs →	Les licences →
Les bases de données en droit →	Le secret des affaires →	

# Aide juridique

## Focus : ressource de fiches juridiques > Exemple de fiche



### Le secret statistique

#### ! Infos pratiques

Les informations protégées par le secret statistique peuvent être diffusées

\_ Au public, qu'après avoir été agrégées ou après les délais de communication des archives publiques atteints (75 ans ou 25 ans après le décès de la personne) ;

\_ Aux chercheurs par anticipation, qu'après un avis du Comité du secret statistique ;

#### Quelques éléments d'introduction

Le secret statistique est bien connu de tous les statisticiens, c'est une forme de secret professionnel qui s'applique à ceux qui sont chargés de recueillir et d'exploiter des statistiques publiques. Le rôle historique des statisticiens publics a été important, notamment au sortir de la seconde guerre mondiale. Dès lors, un statut particulier a vu le jour en France par la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Décryptage d'un métier pivot et d'un secret professionnel particulier.

#### 1. Définition du secret statistique

Le secret statistique entend garantir, d'une part, la **confidentialité de la vie personnelle et familiale pour les personnes physiques**, d'autre part la **protection du secret des affaires pour les entreprises** (cf. Fiche « Les données à caractère personnel »). Cette protection est également garantie au niveau européen. Le secret statistique est défini à l'article 6 de la loi de 1951 et prévoit que les renseignements obtenus par l'intermédiaire des questionnaires révélant d'une manière générale des faits et comportements de nature privée des personnes physiques et les ne peuvent être communiqués à des tiers, y compris à des fins de lutte contre la fraude fiscale. Ainsi le droit prévoit une protection particulière pour les personnes qui fournissent des informations détaillées lorsqu'elles participent à des enquêtes.

C'est ce qu'on appelle le critère de destination : **les informations ont été récoltées dans un cadre particulier, celui très codifié des études statistiques**, c'est ce qui les fait entrer dans les dispositions du secret statistique. Il convient

de souligner que l'article 6 a été complété en 1986 en permettant aux services statistiques d'enrichir les données d'enquête en obtenant un accès facilité aux données des autres administrations. Cet accès est réservé uniquement « à des fins statistiques ».

En pratique, le juge considère que le secret statistique fait partie des « autres secrets protégés par la loi » prévu à l'article L. 311-5 du CRPA. Ainsi l'administration devra étudier préalablement dans quel cadre les informations ont été collectées avant d'envisager de communiquer le document en occultant les mentions couvertes par le secret ou lorsque le demandeur a suivi une procédure particulière. En effet, le secret statistique s'observe surtout au moment de la diffusion des résultats issus de l'exploitation des informations recueillies dans le cadre d'enquête ou à des fins statistiques.

#### \_ Illustrations d'informations non-communicables

La communication du document mentionnant le prix de l'eau commune par commune est refusée dès lors que les prix ont été obtenus par l'intermédiaire d'une enquête statistique (Avis 20010545).  
Idem pour les chiffres de production d'un site éolien établis par une structure du groupe EDF Énergies Nouvelles dans le cadre d'une enquête annuelle approuvée par un arrêté du ministre. (Avis 20150102).

#### 2. Accès aux données protégées par le secret statistique

L'accès aux données issues d'enquêtes et d'études statistiques connaît différentes variantes.

Évidemment les résultats des enquêtes statistiques ont vocation à être diffusés et connus. Ainsi à l'appui des analyses, des données peuvent être publiées. Ces données sont agrégées selon des règles strictes autour des unités statistiques retenues (la maille) puis celle du poids des individus dominants (aucune information ne sera communiquée si une personne est surreprésentée, plus de 85% du total pour les impôts).

Le Guide du secret statistique proposé par l'INSEE décrit les pratiques nécessaires pour respecter le secret statistique. En substance après retraitement, aucune donnée publiée ne doit concerner moins de 3 entités à la fois, aucune donnée publiée ne doit concerner une seule entreprise pour plus de 85 % du total et donc aucune donnée publiée ne doit permettre l'identification directe ou indirecte des personnes. C'est finalement une application du principe général qui prévoit que l'administration anonymise les informations protégées avant toute communication.

Autrement les informations individuelles collectées dans le cadre d'études sont des archives publiques, elles suivent donc le même régime. Dès lors, les informations figurant dans des questionnaires peuvent faire l'objet d'une communication sans anonymisation après un délai de 75 ans après la date de réalisation de l'enquête ou de 25 ans après le décès de la personne concernée.

Par exemple voir le Conseil 20152823 du 30/07/2015 favorable à la communication libre des archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche relative à la dénazification.

Enfin le droit (la loi notamment) peut prévoir des exceptions permettant de communiquer les informations protégées, par exemple en matière fiscale ou bien dans certains cadres précis. Ainsi depuis 2016, il existe une procédure particulière permettant aux chercheurs de demander l'accès à des bases de données protégées, dès lors que leurs travaux présentent un intérêt public.

L'administration sollicitée pour fournir un accès aux données peut saisir le Comité du secret statistique qui formulera un avis sur la demande et pourra recommander un mode d'accès sécurisé aux données. Il convient de souligner que cette procédure nécessite pour le demandeur de présenter un projet de recherche.

#### \_ Illustrations

Le Comité du secret statistique formule des avis sur de nombreux travaux menés par des administrations et des laboratoires de recherches. Chacun des avis présente le porteur, la thématique et les bases de données nécessaires à l'étude. Comme par exemple une étude sur l'impact du Crédit impôt recherche sur la R&D et l'innovation des entreprises françaises, menée par l'Institut des politiques publiques jusqu'en avril 2023 qui nécessite d'accéder à une vingtaine de bases de données d'enquêtes.

En parallèle de la réglementation française, existent des modalités d'accès aux données collectées par l'Union Européenne à des fins scientifiques. C'est alors le règlement n° 831/2002 qui s'applique pour accéder aux informations protégées par le secret statistique disponibles au niveau de l'Union européenne. Il prévoit une procédure similaire à celle qui existe en France.

#### 3. Conclusion

Le secret statistique est donc un secret professionnel qui peut tout à fait s'opposer à la communication d'information produites ou reçues lorsqu'elles sont un matériau utilisé dans le cadre des études statistiques. Pour autant, cela ne signifie pas que toutes les données et informations manipulées par les services statistiques ministériels sont automatiquement protégées. Ces services peuvent mettre leur savoir-faire en matière d'exploitation et d'analyse de données à disposition d'autres administrations lorsqu'ils interviennent dans un autre cadre que celui des enquêtes.

# Aide juridique

## Focus : outil juridique d'autodiagnostic (OJAD)

### OBJECTIF

Développement de l'outil en le pensant comme un **commun numérique**.

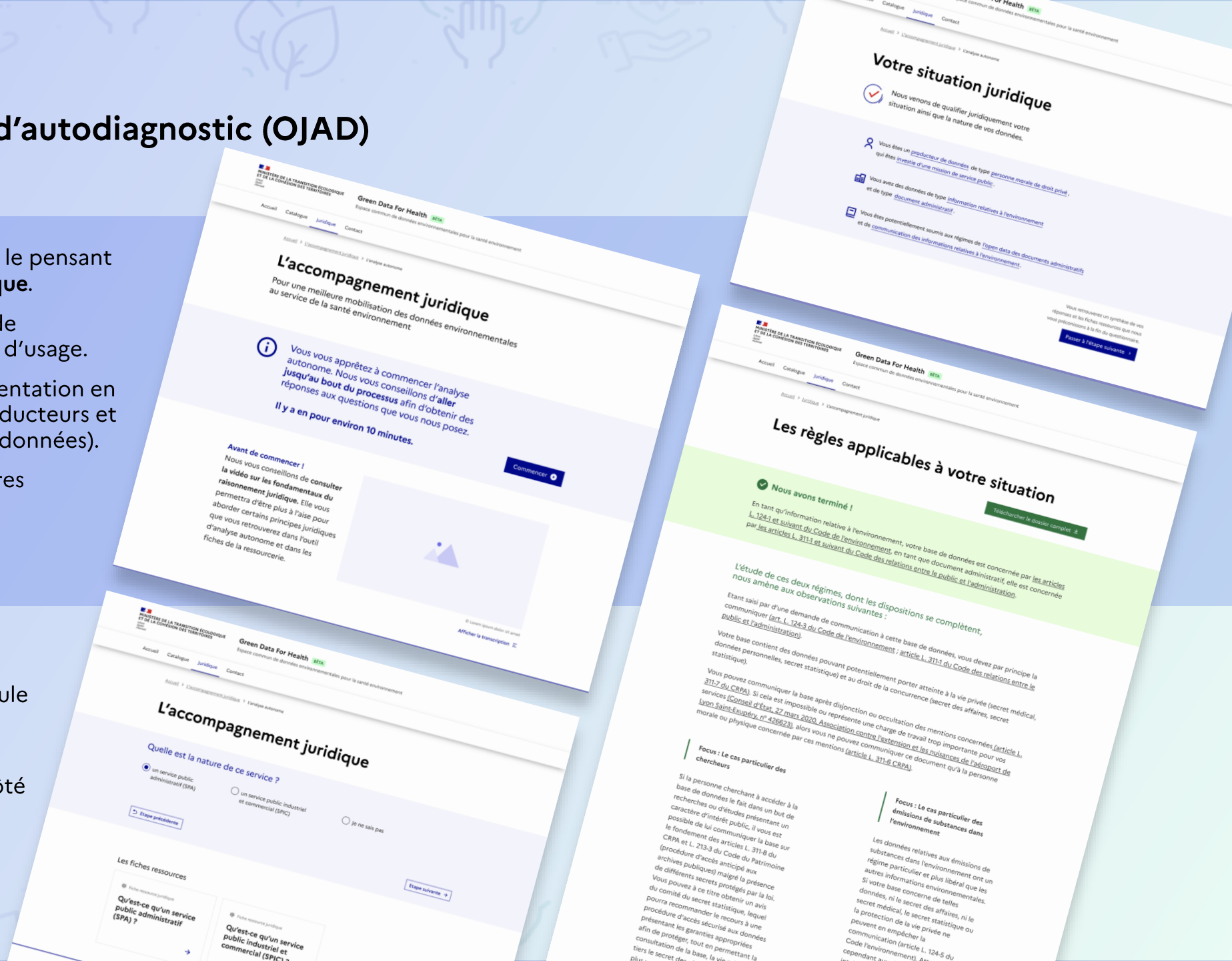
Exigence de **réplicabilité** et de **transférabilité** à d'autres cas d'usage.

- Premier champ d'expérimentation en santé-environnement (producteurs et gestionnaires de bases de données).
- Extensions futures à d'autres utilisateurs et cas d'usage.

### EXTENSIONS POSSIBLES

\_ Propriété intellectuelle : module dédié (fil de questions pour répondre aux enjeux)

\_ Duplication de la méthode côté réutilisateurs



# Animation

## Un socle : la communauté de la donnée en santé-environnement



### QUELS ACTEURS ?

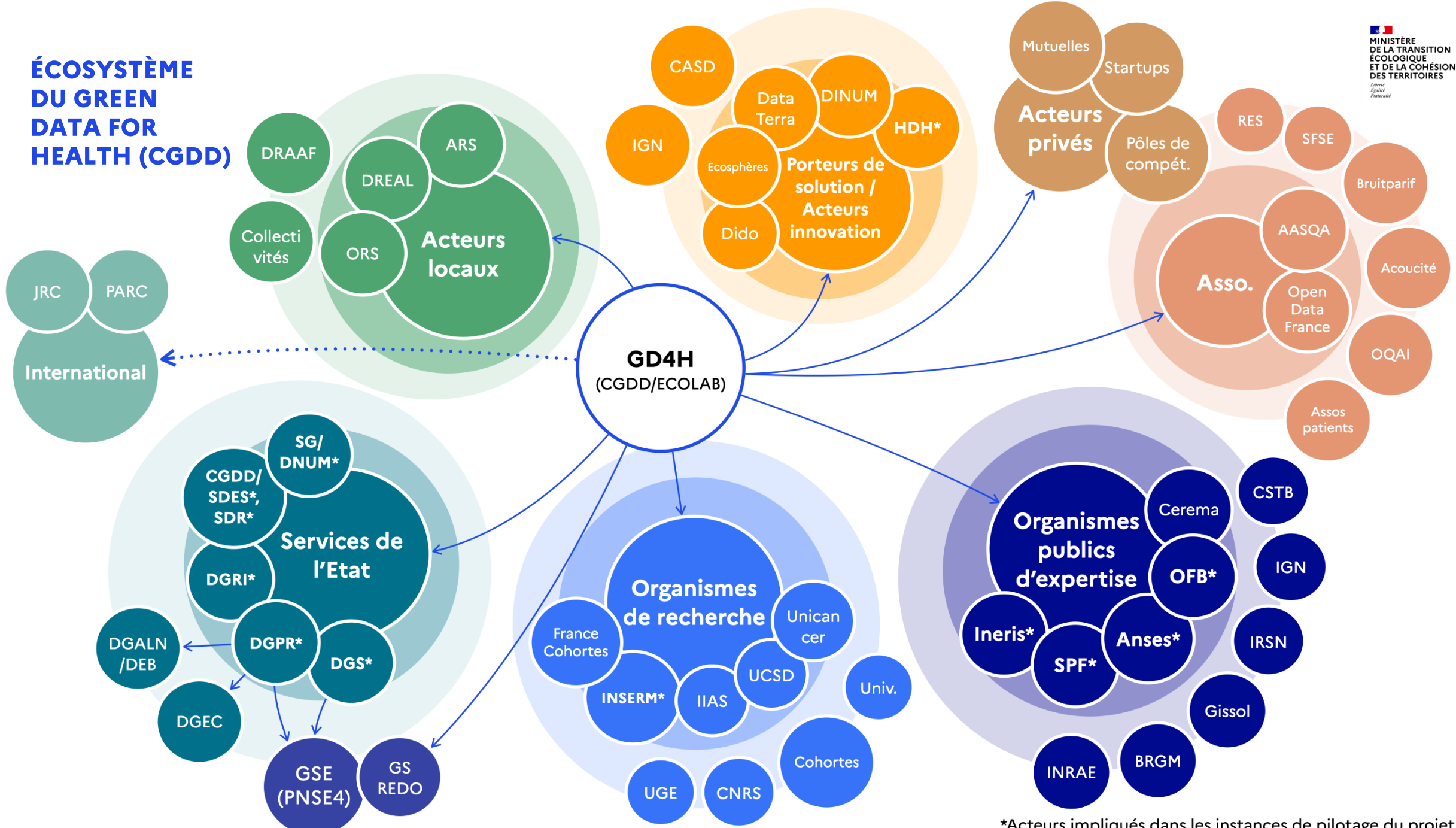
- \_ **Chercheurs, experts et décideurs** en santé-environnement
- \_ **Responsables de données, gestionnaires, financeurs, référents** de bases de données de santé ou environnementales pertinentes pour la santé-environnement



### QUELS OBJECTIFS ?

- \_ **Susciter des collaborations** en intégrant les besoins et priorités de l'écosystème.
- \_ Mettre en place des **projets concrets autour d'objectifs partagés**
- \_ **Faire monter en compétences** la communauté sur des sujets d'intérêt conjoints

# ÉCOSYSTÈME DU GREEN DATA FOR HEALTH (CGDD)



\*Acteurs impliqués dans les instances de pilotage du projet



# Animation

## Un socle : la communauté de la donnée en santé-environnement



Réunion en plénière 2 fois par an  
> 2<sup>e</sup> édition le 09/03/23.

### À VENIR

**\_ Mars 2023 :**

Newsletter trimestrielle

[1<sup>er</sup> newsletter de la communauté](#)



**Autres modalités (GT, ateliers, webinaires...)** à co-construire avec vous en fonction des besoins partagés

### **AAP CONJOINT AVEC LE HEALTH DATA HUB (HDH)**

**Objectif :** renforcer les liens entre acteurs de la communauté autour de projets visant à faciliter un appariement rigoureux entre bases de données environnementales et de santé.

**Modalités :** accompagnement de 4 projets lauréats

**Calendrier :** les projets lauréats qui vont bénéficier d'un accompagnement ont été annoncés le 09.03.2023.

[Lien Health Data Hub - AAP GD4HxHDH](#)

### **CHALLENGE GREEN DATA FOR HEALTH**

**Objectif :** mettre en œuvre des projets à fort impact et rassemblant plusieurs acteurs afin de faire émerger des outils permettant de mieux mobiliser les données environnementales en santé-environnement.

**Calendrier :** production des outils d'avril à juin 2023.

### L'INITIATIVE

Soutenir l'innovation par la donnée en levant les freins à la mobilisation de la donnée environnementale et sanitaire afin de stimuler la recherche dans le domaine de la santé-environnement :

- **Sélection de projets de recherche sur des thématiques à fort impact de santé publique** (bruit, perturbateurs endocriniens, bassins industriels).
- **Accompagnement (humain et financier) des projets lauréats** pour favoriser les synergies entre données environnementales et de santé.

### RÉSULTATS

Sélection de **4 projets lauréats**.

#### \* perturbateurs endocriniens :

**MRC-PE** porté par l'université de Lille et qui vise à étudier l'association entre le profil environnemental des territoires et l'incidence de l'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) à l'échelle nationale.

#### \* 2° projet sur les bassins industriels :

**BIS**, porté par Santé Publique France et l'Ineris qui visera à déterminer l'association entre la proximité de grands bassins industriels et l'état de santé de la population riveraine. Une étude sera également menée pour déterminer les corrélations géographiques entre les caractéristiques des communes et l'asthme de l'enfant.

#### \* projets sur le bruit :

**SOMNIBRUIT** porté par Bruitparif, l'ORS Ile de France et le Centre du Sommeil et de la Vigilance de l'Hôtel Dieu. Le projet a pour objectif de mieux connaître et quantifier les effets du bruit environnemental sur le sommeil en réalisant une étude écologique sur 10 millions d'habitants.

**Noises** porté par le CHU de Bordeaux et le Centre de lutte contre le cancer-institut Bergonié. L'objectif est de cartographier et de décrire la distribution spatiale des indicateurs de maladies cardio-neuro-vasculaires, socioéconomiques et environnementaux (pollution de l'air et bruit) pour les territoires de Bordeaux et de l'Euro Métropole de Strasbourg.

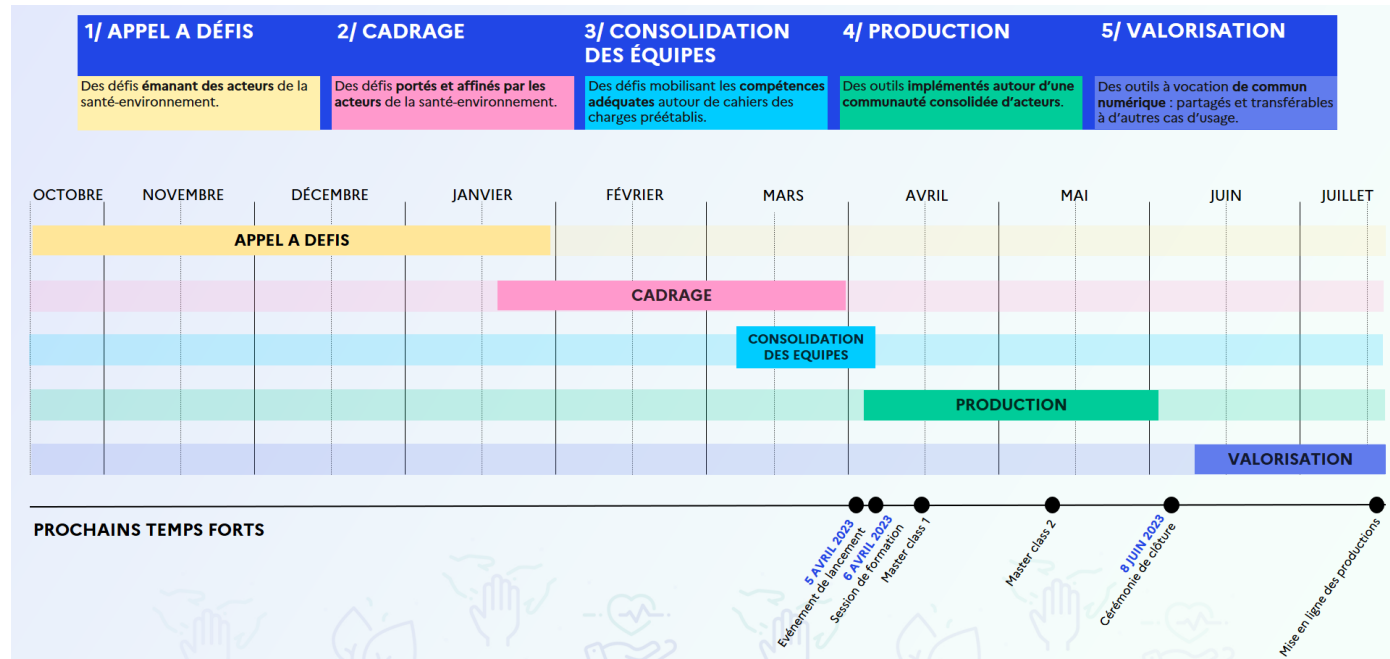
# Animation

## Challenge Green Data for Health

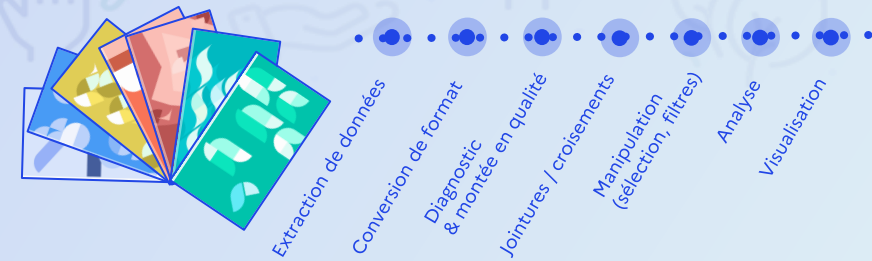
### OBJECTIF

Produire des outils utiles et transférables/pérennisables permettant de mieux mobiliser la donnée environnementale en santé-environnement.

### DISPOSITIF

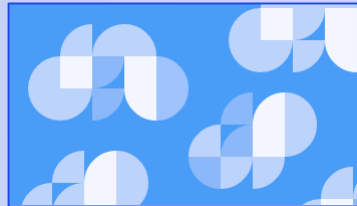


# LES DÉFIS : DIVERS OUTILS, DIVERSES THÉMATIQUES



## BIODIVERSITÉ

- ↳ **Plateforme de visualisation** des données de l'Ambroisie



## AIR

- ↳ **Script de jointure** des données de qualité d'air extérieur (QAE) et intérieur (QAI).



## OUTIL TRANSVERSE

- ↳ **Table de passage** sur les IRIS
- ↳ Outil de **diagnostic de qualité des données** (dimension spatio-temporelle)
- ↳ **Plateforme de visualisation** sur les perturbateurs endocriniens.
- ↳ **Base de diffusion des connaissances** sur les produits et substances phytopharmaceutiques
- ↳ **Plateforme de visualisation** d'indicateurs de santé-environnement.



## ALIMENTATION

- ↳ **Plateforme de visualisation** des données d'exposition aux substances chimiques dans l'alimentation de la population française.



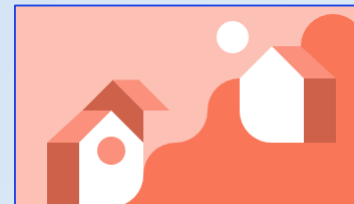
## SOLS

- ↳ **Base de données** exploitable sur la contamination des sols et végétaux.
- ↳ **Base de données** exploitable à partir des bulletins de santé des végétaux.



## EAU

- ↳ **Montée en qualité** de données : facilitation de l'exploitation de l'historique d'une base de données sur la qualité de l'eau (SISE-Eaux)



## AMENAGEMENT & UFS\*

- ↳ **Outil de diagnostic territorial en santé** : vagues de chaleur et soins primaires.
- ↳ **Base de données** de déterminants environnementaux de santé.
- ↳ **Script de croisement** de données sur les pratiques agricoles et l'environnement
- ↳ **Base de données** nationale des mesures de bruit normalisées.

## ● **Enjeux actuels** – Prise en compte de l'information géolocalisée au sein du GD4H

- \_ **Référencement dans le catalogue** de données présentant de l'information géolocalisée. Intégration des données spatiales et satellitaires notamment.
- \_ **Réflexion sur les enjeux de l'intégration des données locales au sein du catalogue** : comment restituer l'hétérogénéité des données collectées à l'échelle des territoires au sein du catalogue.
- \_ **Collaboration initiée avec l'Université Californie San Diego.**



## 2/ Enjeux d'interopérabilité pour la mobilisation des données en santé-environnement

Identifier et compléter l'existant : référentiels, standards, données structurantes

# Cas d'usage n°1

## BAMBIN - Construire une BAse nationale des Mesures de Bruit Normalisées.

### QUOI ?

L'excès de bruit est un enjeu sanitaire (effet sur l'audition, le comportement, le sommeil), et il provient en majorité des transports, des activités et du voisinage.

Des mesures de bruit sont effectuées par des bureaux d'étude pour le compte d'institutions publiques, mais elles sont **difficilement partageables**, à la fois d'un point de vue technique et organisationnel (silos par projet).

### POUR QUI & POURQUOI ?

**Mettre à disposition sous un format standardisé les données de mesure de bruit** : celles-ci sont aujourd'hui dispersées, détenues dans différents endroits et par différents acteurs.

**Favoriser l'utilisation des données de mesure de bruit à l'échelle du territoire concerné** – permettre aux citoyens de connaître leur exposition au bruit à proximité de leur domicile ; Objectiver les modélisations réglementaire massives – confronter les cartes stratégiques du bruit à des mesures in situ.



Comment faciliter la mise à disposition et la réutilisation des données de mesure du bruit ?

### COMMENT ?



**Livrables : Référentiel – Base de données - Cartographie**

- **Un référentiel des données de mesure de bruit** pour gérer l'hétérogénéité des mesures collectées. Les données à intégrer seront des mesures de bruit de trafic routier, ferroviaire et aéroportuaire, et industriel (ICPE).
- **Une base de données** permettant de centraliser les mesures de bruit collectées à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole.
- **Un outil de cartographie interactive** permettant de faciliter la mise à disposition des données de bruit par localisation, pour le territoire concerné.

# Cas d'usage n°1

## BAMBIN - Construire une BAse nationale des Mesures de Bruit Normalisées.

### BESOIN

Pour centraliser les mesures de bruit réalisées par ses différents services au cours du temps afin de créer un **historique de mesures**, besoin de création d'un référentiel des données de mesure de bruit\*.

### TRAVAIL EFFECTUÉ

Le CEREMA a travaillé sur la **conception d'un modèle de données des mesures de bruit centré sur les mesures réalisées dans le cadre des normes AFNOR et textes règlementaires** concernant les sources suivantes : route, fer, aéroports et ICPE.

### ENJEUX IDENTIFIÉS

#### Consolider l'écosystème d'acteurs

Le modèle n'a pas fait l'objet d'un GT et a été initié par un acteur du CEREMA. **Face à ce constat, différents leviers ont été identifiés :**

- \_ Revue par les pairs.
- \_ **Approfondissement des mises en relation**
  - Les associations BruitParif et Acoucité n'ont pas été relancées afin de comparer le modèle avec ceux mis en place dans le cadre du réseau RUMEUR ou du recensement des mesures réalisé sur la métropole lyonnaise.
  - Les bureaux d'études en acoustique n'ont pu être associés faute de temps.

#### Consolider la revue et la prise en compte des documents existants

- \_ **Approfondissement du benchmark international.**
- \_ **Prise en compte des potentiels standards/données** de référence existant sur les thématiques mobilisées (gestion des matériels de mesure, caractérisation des trafics routiers et ferroviaire, description des ICPE...)

*\*Dans un premier temps, les mesures réalisées par des particuliers sont exclues de la démarche, pour se concentrer sur les niveaux sonores contenus dans les PV et rapports de mesure.*



# Cas d'usage n°1

## BAMBIN - Construire une BAse nationale des Mesures de Bruit Normalisées.

### BESOIN

Pour centraliser les mesures de bruit réalisées par ses différents services au cours du temps afin de créer un **historique de mesures**, besoin de création d'un référentiel des données de mesure de bruit\*.

### TRAVAIL EFFECTUÉ

Le CEREMA a travaillé sur la **conception d'un modèle de données des mesures de bruit centré sur les mesures réalisées dans le cadre des normes AFNOR et textes règlementaires** concernant les sources suivantes : route, fer, aéroports et ICPE.

### ENJEUX IDENTIFIÉS

#### Consolider l'écosystème d'acteurs

Le modèle n'a pas fait l'objet d'un GT et a été initié par un acteur du CEREMA. **Face à ce constat, différents leviers ont été identifiés :**

- \_ Revue par les pairs.
- \_ **Approfondissement des mises en relation**
  - Les associations BruitParif et Acoucité n'ont pas été relancées afin de comparer le modèle avec ceux mis en place dans le cadre du réseau RUMEUR ou du recensement des mesures réalisé sur la métropole lyonnaise.
  - Les bureaux d'études en acoustique n'ont pu être associés faute de temps.

#### Consolider la revue et la prise en compte des documents existants

\_ **Approfondissement du benchmark international.**

\_ **Prise en compte des potentiels standards/données** de référence existant sur les thématiques mobilisées (gestion des matériels de mesure, caractérisation des trafics routiers et ferroviaire, description des ICPE...)

*\*Dans un premier temps, les mesures réalisées par des particuliers sont exclues de la démarche, pour se concentrer sur les niveaux sonores contenus dans les PV et rapports de mesure.*

Ce cas d'usage nous semble illustrer l'importance d'investir collectivement ces sujets, et que la démarche de construction de nouveaux référentiels soit précédée d'une revue de l'existant.

# Cas d'usage n°2

## BaDCoPS - Base de Diffusion des Connaissances sur les Produits et Substances phytopharmaceutiques.

### QUOI ?

De nombreuses substances contenues dans les produits phytopharmaceutiques (PPP) ont un impact démontré sur la santé et l'environnement.

La Base nationale de vente distributeurs (BNV-D) est centrale sur ce sujet mais ne renseigne pas la toxicité/écotoxicité, les usages, ou encore les fonctions des produits et des substances actives qui composent les PPP. Ces informations sont néanmoins contenues dans d'autres bases.



**Comment croiser et faciliter la réutilisation des diverses données sur les pesticides ?**

### POUR QUI & POURQUOI ?

**Construire un socle enrichi de données sur les PPP aisément mobilisable** afin de :

- **faciliter la mobilisation des données lors de la réalisation d'études** sur les PPP et leur impact environnemental et sanitaire.
- **favoriser la répliquabilité des études** : éviter que chaque chercheur ou expert n'ait à réaliser de son côté les croisements, travaux susceptibles de mener à des résultats distincts selon la compréhension des données.

### COMMENT ?



**Livrable : un socle de connaissance sous la forme d'un point d'accès unique de type API.**

**Un socle de connaissances issu du croisement entre sources de données : il s'agira d'enrichir les données de la BNV-D avec celles d'autres sources de données.**

Celle-ci sera restituée sous la forme d'un **point d'accès unique de type API** permettant la mobilisation d'un socle enrichi de connaissances sur les PPP. L'API visera à permettre d'accéder à de nombreuses informations sur les PPP en se basant sur un ensemble de caractéristiques pour filtrer.

# Cas d'usage n°3

HistorIRIS – Créer une table de passage annuelle pour les IRIS afin de faciliter la construction d'indicateurs en santé-environnement.

## QUOI ?

Les IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) sont des découpages géographiques utilisés par l'Insee pour la diffusion de données statistiques en France. Ils correspondent à une échelle infra-communale utilisée pour produire des statistiques locales. Leurs contours administratifs évoluent au fil des années.

Or, il n'existe pas aujourd'hui de table de correspondance entre les différents millésimes des IRIS.



**Comment construire des indicateurs rétrospectifs environnementaux, sanitaires et socio-économiques à fine échelle (IRIS) ?**

## POUR QUI & POURQUOI ?

Pour l'ensemble des équipes scientifiques travaillant à l'échelle des IRIS, **faciliter l'attribution des indicateurs à différents millésimes d'IRIS** pour calculer des expositions.

Une telle table permettra de **faciliter les études rétrospectives** à l'échelle des IRIS, par exemple, la conversion d'indicateurs de température moyenne estivale au cours du temps.

Répondant à une problématique partagée par de nombreux acteurs, cela permettra la **construction de multiples indicateurs environnementaux, sanitaires et socio-économiques à fine échelle (IRIS)** : nombre de personnes exposées, taux d'incidence, évolution des caractéristiques socio-démographiques...

## COMMENT ?



**Livrables : Script – Référentiel**

- **Un script** de création de table de correspondance ouvert et documenté, avec une méthodologie de pondération des IRIS lorsqu'ils sont scindés.
- **Une table de correspondance** (tableur) mise à disposition sur data.gouv.fr avec un champ par année et le code IRIS correspondant de 1999 à 2022.
- **Eventuellement, un service web** permettant à l'utilisateur, d'intégrer ses données, de préciser les années de référence et cible (dans laquelle il souhaite que ses données soient transformées).

# NOTRE PROPOSITION

Un groupe de travail pour référencer les référentiels et standards, en vue de la consolidation d'un référentiel global en santé-environnement

## Etape 1

### IDENTIFIER L'EXISTANT

Identification des référentiels, standards et données structurantes en santé-environnement.

## Etape 2

### SYNTHÉTISER LES BESOINS ET USAGES CLES POUR LES ACTEURS DE LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Maille spatiale, maille temporelle...

## Etape 2

### IDENTIFIER LES MANQUES

Mise en évidence des manques en termes de standardisation (référentiels, standards, données structurantes)

## Etape 3

### PRIORISER LES MANQUES

Hierarchisation de l'importance des manques identifiés en termes de standardisation.

## Etape 4

### IMPLEMENTER DES CAS D'USAGE

Mise en œuvre de travaux sur quelques cas d'usage spécifiques.



3/ Prendre en compte l'hétérogénéité des besoins et usages des divers acteurs.



Prendre en compte et valoriser les données issues des acteurs locaux

# PROPOSITION – Un groupe de travail pour favoriser la standardisation des données remontées par les acteurs locaux

## Etape 1

### IDENTIFIER LES CHAMPS D'HOMOGENÉISATION

- \_ En termes d'acteurs.
- \_ En termes de thématiques et de types de données.

## Etape 2

### PROPOSER DES OUTILS D'HOMOGENEISATION

- pour ces champs identifiés (schémas, référentiels...)
- ↘ Consolidation d'un **cahier des charges technique** basé sur les besoins et usages des acteurs.

## Etape 3

### DEFINIR UNE STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

- ↘ Définir une **stratégie de communication/de déploiement**.
- ↘ **Identifier les leviers à l'adoption de ces outils** pour les acteurs locaux.



3/ Prendre en compte l'hétérogénéité des besoins et usages des divers acteurs.



Favoriser les synergies entre acteurs en consolidant une communauté

# ● Besoins exprimés par les acteurs de la santé-environnement\*

## \_ Développer l'articulation entre mobilisation de données et retours d'expériences/cas concrets

"Des ateliers visant à recueillir des retours d'expériences concrets autour de projets et de thématiques très ciblés sur des territoires délimités (échelles régionale, départementale, des EPCI, des communes, des quartiers)"

### Ateliers

"Un rdv annuel sur le sujet avec des présentations d'exemples de projet ou études réalisées avec des données croisées ou des retours d'expériences d'actions réalisées, des échanges ou brainstorming pour faire émerger des idées."

### Rendez-vous annuel

"Un catalogue de projets en santé environnement alimenté par les utilisateurs et modéré par le gd4h"

### Catalogue de cas d'usage

## \_ Mieux identifier les acteurs et faciliter leur mise en relation

"Un canal de discussion direct avec les producteurs de données pour les chercheurs. Un sorte de forum amélioré."

### Canal de discussion

"Schématiser les liens entre les acteurs en rappelant les missions de chacun"

### Organigramme



## ● PISTES DE DISCUSSION

- \_ Constituer les groupes de travail à l'intersection des deux communautés et formaliser des articulation entre elles.
- \_ Constituer un organigramme des producteurs de données à information géolocalisée, qui puisse notamment être réinvesti sur le champ de la santé-environnement.
- \_ Développer des sessions permettant de mieux lier données et usages sur la base des retours ayant émané de la communauté de la donnée en santé-environnement